

# Conseil d'école PAUL BERT

## Compte rendu de la réunion du 05/11/15

---

Participants	
Enseignants	Mesdames DELPORTE, DUTOIT, GARDILLON, MOURMANT, LABIAU Messieurs DELECOURT, LABIAU
Représentants Parents	Mesdames LEPRETRE, VANDEMOERE, BOUTE, GUITARD
Municipalité	Madame BAIN

### **Début de la réunion à 18h06**

**Rappel :** Le conseil d'école est une réunion tripartite : communauté éducative + commune + parents d'élèves.

### **Présentation**

Arrivée cette année scolaire de Madame Elise MOURMANT assurant la classe de CM1-CM2.

### **Point sur les effectifs de l'école**

- 164 enfants, 7 classes (nouvelle classe de CM1-CM2) ; effectif stable (162 élèves pour 6 classes l'année précédente)
- 3 classes cours double : CP-CE1 / CE1-CE2 / CE2-CM1
- Répartition des enfants :
  - Mme Labiau : 24 CP
  - M Labiau : 10 CP et 13 CE1
  - Mme Delporte : 17 CE1 et 7 CE2
  - Mme Dutoit : 24 CE2
  - Mme Gardillon : 23 CM1
  - Mme Mourmant : 14 CM1 et 7 CM2
  - M Delecourt : 25 CM2
- Projection septembre 2016 : 33 entrées en CP / 32 départs CM2  
165 enfants pour 7 classes

L'accroissement du nombre d'élèves en école maternelle a conduit à l'ouverture de la 7<sup>ème</sup> classe, permettant de diminuer le nombre moyen d'enfants par classe (de 27 l'année dernière à 24 cette année). La pérennité de celle-ci est souhaitée mais non assurée.

### **Bilan des élections de parents d'élèves :**

272 inscrits représentants légaux d'enfants

125 votants : 117 suffrages exprimés et 8 blancs ou nuls

Soit un taux de participation de 47,96%, en diminution depuis plusieurs années (62% environ il y a dix ans).

### ***Budget de l'école :***

La kermesse de juin dernier a eu du succès ; l'école démarre l'année scolaire 2015-2016 avec 2442,43€ en caisse qui seront utilisés pour :

- l'achat de matériel pédagogique complémentaire ( si besoin)
- le financement des sorties et des spectacles parmi lesquels :
  - début décembre, un spectacle musical et théâtral pour la classe de Mme Dutoit
  - spectacle aux jeunes musicales de France et une pièce de théâtre à Wasquehal pour les classes de Mme Mourmant et Gardillon
  - le voyage de fin d'année scolaire de M. et Mme Labiau
  - la sortie courant juin de la classe de Mme Delporte
  - l'intervention d'un conférencier sur les sciences : thèmes alimentation / art.pour les classes de CP

Pour l'instant, rien n'est prévu autour de « Lille 3000 » par manque d'informations sur ce sujet.

En ce qui concerne l'achat de livres : le budget accordé par la mairie est insuffisant pour équiper tous les enfants ; la représentante de la municipalité en a pris note.

Dans le même ordre d'idée, les recettes de la coopérative, quant à elles, doivent être utilisées pour l'achat de matériel pédagogique ou bien pour les sorties. Il arrive que les enseignants doivent en utiliser une petite partie pour compléter le petit matériel scolaire (en lien avec la remarque précédente) ce qui n'est pas la vocation première de ce budget.

### ***Règlement intérieur et organisation des temps scolaires/temps municipaux***

Le règlement est identique au règlement de 2014-2015. La charte NAP entre municipalité et enseignants a été revue : une attention particulière a été apportée dans l'organisation du temps du midi et du temps du soir, en ce qui concerne la transition enseignants/animateurs. Les déplacements des enfants sont mieux organisés permettant notamment la reprise du temps scolaire en début d'après-midi dans le calme.

Temps du midi : les enfants sont désormais séparés en 2 groupes (les plus jeunes et les plus âgés) dans la cour de récréation toujours sous la surveillance d'un animateur. Des activités sont mises à leur disposition (malle de jeu, intervention prochaine de la ludothèque...).

Il existe une meilleure collaboration entre les intervenants du midi et les enseignants qui soulignent également que le dialogue permanent entre les deux équipes permet de tenir le même discours devant les enfants.

En cas d'absence prévue d'un enfant initialement inscrit aux NAP, il est important d'informer la mairie et l'école.

Attention, légalement les enseignants peuvent laisser les enfants sortir à l'issue du temps scolaire (s'ils ne sont pas inscrits en garderie). Les familles doivent être vigilantes pour être présentes à l'heure.

Il reviendra à la municipalité de rappeler aux animateurs et à leur responsable de se rendre disponibles pour les enfants en AAS et en garderie et d'éviter les jeux personnels sur ces temps-là.

### ***Emploi du temps***

Nouveaux programmes prévus en septembre 2016 avec un nouveau livret scolaire.

Les modalités d'évaluation des enfants ont changé : diffusion par période (entre vacances scolaires) donc plus fréquente qu'avant. L'évaluation changera avec les nouveaux programmes, Depuis 2014, il y a un cycle unique pour les CM1, CM2 et les 6<sup>èmes</sup>.

La préparation des enfants à l'entrée en 6<sup>ème</sup> est réalisée tout au long de l'année scolaire. A la place des devoirs écrits, des leçons sont données et évaluées à chaque chapitre.

Attention aux messages qui sont donnés aux enfants qui interprètent « absence de devoirs écrits » comme « absence de devoirs ».

### ***Travaux dans l'école***

Comme annoncé lors de la remise des prix de juin 2015, la création d'un bâtiment de restauration et d'un bâtiment périscolaire est programmée ; les locaux libérés de la cantine seraient reconvertis en 2 salles de classe.

Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2016 et la fin en septembre 2017. Les aménagements pouvant perturber la scolarité des enfants seront réalisés durant les périodes de congés scolaires.

Il est signalé que durant la période de garderie, actuellement, les primaires doivent utiliser les toilettes des maternelles qui ne sont pas prévues pour eux et donc, petites toilettes non individuelles ni cloisonnées.

Ce problème disparaîtra avec le nouveau bâtiment dédié au périscolaire.

Par ailleurs, une enseignante sollicite la possibilité de disposer d'un local à vélo au sein de l'école, demande qui a déjà été faite par certains parents. La représentante de la municipalité voit s'il est possible d'intégrer cette demande dans les travaux qui sont programmés l'été prochain.

### ***Classe de découverte***

M. Delecourt est en attente de confirmation de Madame l'Inspectrice pour le départ en classe découverte de tous les CM1, du 11 au 18 mars dans les Vosges.

### ***Divers***

Une demande est faite pour que les menus de cantine soient mis sur le site internet le lundi matin toutes les 4 semaines.

Les enseignants signalent que le matériel de sport est défectueux (ballons non gonflés, cerceaux cassés). La représentante de la municipalité en a pris note.

Le spectacle de fin d'année qui sera une projection cinématographique est maintenu mais pas l'accès aux luges, en raison de la réserve électorale jusqu'au 12 décembre (élections régionales en décembre).

Suite aux remarques des précédents conseils d'école :

- le grillage près de l'allée va être rallongé pour éviter que les enfants jouent dans la pente vers l'amtam
- un cendrier a été rajouté à la grille, sous le panneau d'affichage
- les freins qui permettent de bloquer les portes (entrée et cours) ont été réglés mais semblent trop usagés car le blocage des portes n'est pas effectif
- des travaux sont demandés dans la salle de CE2 (bandes magnétiques pour tableau)
- salle informatique : le contrôle parental existe (le logiciel de blocage des sites et de contrôle est géré par l'éducation nationale). Mr Delecourt prendra contact avec le référent de circonscription.
- les enseignants sollicitent tous un accès internet dans chaque classe (sachant que c'est le cas aux Alouettes) ; des tests auraient été réalisés montrant quelques freins sur le plan technique

- il est prévu dans le cursus scolaire un apprentissage aux 1<sup>er</sup> secours et au code de la route (avec délivrance d'attestations individuelles)
- les APC regroupent les enfants par groupes de besoins ; 3 cas de figure :
  - en soutien scolaire : enfants présentant une difficulté commune
  - pour servir le projet d'école (travail théâtral par exemple)
  - en aide méthodologique

Par conséquent, tous les enfants ne sont pas obligatoirement concernés par les APC.

- l'activité sportive est encadrée uniquement par les enseignants (sauf à la piscine) ; ceux-ci assurent la surveillance et les activités ; les enfants ne sont jamais seuls, dans les vestiaires comme en salle

Fin de la réunion 21h00

Le directeur

Le comité de parents